



No de résolution
ou annotation

**Séance
extraordinaire
25 octobre 2016**

**Procès-verbal du conseil
de la municipalité de Sainte-Marthe**

Séance extraordinaire du 25 octobre 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mardi 25 octobre 2016 à 20 h 20 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Madame le maire Aline Guilloffe;

Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, François Pleau, Gilbert Séguin et madame la conseillère Jinny Brunelle;

formant quorum sous la présidence de madame le maire.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand est présent.

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

Le directeur général fait la lecture de la prière.

CERTIFICAT DE SIGNIFICATION

Monsieur Michel Bertrand, directeur général, dépose au conseil municipal le certificat de signification signé par lui, attestant que l'avis spécial de convocation de cette séance extraordinaire a été signifié aux membres de ce conseil le mardi, 25 octobre 2016 à 19 h 55 au lieu ordinaire des séances du conseil.

L'avis de convocation se lit comme suit :

Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, François Pleau, Gilbert Séguin et madame la conseillère Jinny Brunelle et madame le maire Aline Guilloffe

AVIS SPÉCIAL est donné par le soussigné, Michel Bertrand, directeur général et secrétaire trésorier de la municipalité de Sainte-Marthe,

QU'une séance extraordinaire du conseil de cette municipalité est convoquée, par la présente, pour être tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, au 776, rue Des Loisirs, Sainte-Marthe, le même jour, soit le mardi 25 octobre 2016 à 20 h 00 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir:

- Constatation de l'avis de convocation
- Renonciation au délai de l'avis de convocation
- Ouverture de la séance
- Adoption de l'ordre du jour
- Achat d'une quantité supplémentaire de béton bitumineux pour le rapiéçage sur les routes de la municipalité
- Questions de l'assistance
- Levée ou ajournement de la séance

DONNÉ à Sainte-Marthe, ce vingt-cinquième jour d'octobre deux mille seize.

Michel Bertrand, Directeur général et secrétaire-trésorier

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le conseil municipal, avant de procéder aux affaires de cette séance, constate et convient qu'il sera mentionné dans le procès-verbal de la séance, que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le *Code municipal du Québec*. Le directeur général rappelle ce que mentionne le *Code municipal du Québec* concernant le délai minimal de l'avis de convocation et des conditions pour y renoncer.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

RENONCIATION AU DÉLAI DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

16-10-173

DE RENONCER, tel que le prévoit l'article 157 du *Code municipal du Québec*, au délai de l'avis de convocation pour la tenue d'une séance extraordinaire et d'ouvrir ladite séance sous la présidence de madame le maire Aline Guillotte et ce, sans autre avis à 20 h 20 avec un ordre du jour comportant, en plus des éléments de procédures formels, un seul point, soit l'achat d'une quantité supplémentaire de béton bitumineux pour le rapiéçage sur les routes de la municipalité.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame le maire Aline Guillotte déclare par conséquent la séance ouverte à 20 h 20.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Sauvé

16-10-174

QUE l'avis de convocation fasse office d'ordre du jour.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ACHAT D'UNE QUANTITÉ SUPPLÉMENTAIRE DE BÉTON BITUMINEUX POUR LE RAPIÉÇAGE SUR LES ROUTES DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

16-10-175

D'AUTORISER l'achat d'une quantité supplémentaire de 300 tonnes de béton bitumineux pour le rapiéçage sur les routes de la municipalité, au même prix et aux mêmes conditions que ce qui est prévu au contrat accordé par la résolution no 16-09-155, le tout étant conditionnel à l'acceptation par l'entrepreneur, La Compagnie Meloche inc.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune assistance

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 20 h 28,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Il est proposé par monsieur le conseiller Eddy Lawlor

16-10-176

QUE la présente séance extraordinaire soit levée

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***


Aline Guillotte
maire


Michel Bertrand
directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.



Michel Bertrand
directeur général